

Projet stratégique 2016-2020



6 axes de développement

Mot du Président

Janvier 2015 a été marqué par la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne. Saluons aujourd'hui le premier anniversaire d'Eaux de Vienne-Siveer, syndicat départemental aux compétences élargies.

Les élus du Bureau et le comité de direction se sont appuyés sur le bilan dressé du fonctionnement du syndicat et de l'analyse de ses besoins pour dégager un projet stratégique. Six axes de développement, au service de la modernisation de notre organisation, guideront les actions de notre structure départementale pour la période 2016-2020. Ces priorités d'actions, présentées en Assemblée Générale de décembre 2015, ont vocation à être partagées par tous, agents et élus, afin de regarder ensemble dans la même direction.

Notre syndicat est fort et poursuit sa croissance ; l'équipe renouvelée d'élus du Bureau et de directeurs est là pour guider ses pas. Nous devons nous appuyer sur nos atouts : la compétence de nos 350 agents et la proximité avec les territoires. Notre but est d'assurer un service public de l'eau et de l'assainissement, en gestion publique, avec un niveau de service de qualité et des coûts maîtrisés.

Les services ont maintenant à charge de décliner ces six objectifs stratégiques, révélateurs de la nouvelle gouvernance souhaitée, en objectifs opérationnels à mettre en œuvre accompagnés d'indicateurs de suivi de réalisation. Un nouveau poste de chargé de mission, rattaché à la direction général des services, est créé, à compter de février 2016, pour veiller à la bonne coordination et application du projet stratégique et aux relations avec les collectivités.

La stratégie de notre syndicat devra être expliquée et comprise par toutes les parties prenantes : l'ensemble du personnel, les élus impliqués à différents niveaux dans notre organisation et nos partenaires, institutionnels notamment.

Sachez que le Bureau et l'équipe de direction s'investissent actuellement pour consolider, à vos côtés, notre structure en pleine évolution en anticipant notamment les effets de la nouvelle réforme territoriale de la loi NOTRe.



Jean-Claude Boutet
Président d'Eaux de Vienne-Siveer

SOMMAIRE

Un syndicat d'envergure départementale	axe 1
Une gouvernance de proximité portée par les élus	axe 2
Une équité entre les abonnés	axe 3
Des actions pour préserver la qualité de l'eau	axe 4
Un service public en lien avec d'autres	axe 5
Un rôle renforcé des agences et des centres	axe 6

Votre service public de l'eau



1

Le siège d'Eaux de Vienne-Siveer

Un syndicat d'envergure départementale

Conforter le statut départemental du syndicat en eau potable et en assainissement

- Ecrire une stratégie du syndicat sur les cinq ans à venir, 2016-2020,
- Instaurer le prix unique en eau potable,
- Pérenniser l'organisation et la structuration départementale du syndicat,
- Construire les éléments de la solidarité territoriale et financière sur le périmètre du syndicat.



Travaux d'exploitation des réseaux en eau potable



Contrôle d'assainissement non collectif



Jean-Claude Boutet
Finances

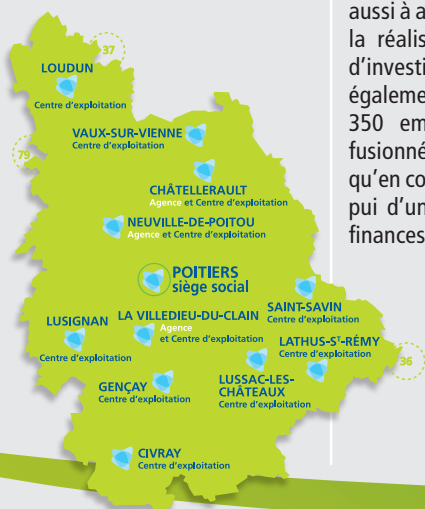
"La Commission Finances s'investit en faveur de la **maîtrise des coûts** et de la pérennisation des recettes. Elle cherche aussi à assurer, au meilleur prix, la réalisation de nos besoins d'investissement. Elle travaille également à la réduction des 350 emprunts des syndicats fusionnés tant en nombre qu'en coûts d'intérêt, avec l'appui d'un cabinet spécialisé en finances publiques."



Evelyne Azihari
Informatique

"Les outils numériques et de communication sont de plus en plus présents au cœur de tous les métiers de notre syndicat. C'est ainsi que dans les années à venir, nous continuerons à porter nos efforts sur leur modernisation et leur adaptation à tous, au plus près du terrain et des abonnés. Une meilleure gestion des ressources humaines, financières et techniques portée par un **système d'information fiable, sécurisé et performant** est une des clés d'une transition réussie entre les multiples syndicats préexistants et le syndicat départemental Eaux de Vienne-Siveer."

Les présidents de commission parlent du projet...





Réunion des coordinateurs de Comités locaux à Vouillé - 2 octobre 2015

Une gouvernance de proximité portée par les élus

Construire et faire vivre la gouvernance du syndicat, notamment autour des comités locaux et territoriaux

- Faire participer et adhérer les élus de proximité au projet stratégique,
- Consolider le rôle de proximité des comités locaux et territoriaux,
- Mettre en place et faire vivre la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), à l'échelle du syndicat départemental,
- Créer des commissions de travail thématiques, en appui aux décisions du Bureau.



Qu'est-ce qu'un comité local ?

Représentant un organe important du syndicat, c'est un collège d'élus, composé des délégués titulaires et des délégués suppléants désignés par les communes et les EPCI pour siéger au comité syndical. Ces délégués ont en charge la gestion des affaires locales et des enveloppes de travaux.



Nicole Valette
Ressources Humaines

"A la suite de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne le 1^{er} janvier 2015, la Commission Ressources Humaines a vocation pendant cette mandature, à participer à la création d'une **culture** et des **valeurs communes** autour de nombreux projets parmi lesquels, le règlement intérieur, le livret d'accueil, les procédures et politiques RH, afin d'aborder avec l'ensemble des agents, les futurs enjeux du syndicat Eaux de Vienne-Siveer."

Relations avec les abonnés et solidarités

"La commission Relations avec les abonnés et solidarités envisage, en 2016, de modifier la **présentation de la facture d'eau** adressée à l'abonné pour rendre son contenu plus facilement lisible par l'utilisateur et également pour lui apporter de nouvelles informations (histogramme des dernières années de consommation, prix du litre d'eau...). Concernant les moyens de paiement mis à disposition des abonnés, la commission prévoit la poursuite du déploiement du paiement des factures par **prélèvement mensuel** afin que tous les abonnés du syndicat souhaitent adopter ce mode de paiement puissent rapidement le faire."



Marie-Claire Lesueur
Organisation et suivi des territoires ruraux

"**Être au service des usagers**, en consolidant la présence territoriale des agences et des centres d'exploitation, doit être la priorité d'Eaux de Vienne pour les 5 années à venir. Il est important aussi de renforcer le rôle des comités locaux dans l'établissement des programmes de travaux et la gestion locale, en lien avec les équipes chargées de la mise en œuvre. La 3^{ème} grande orientation de notre commission est d'être force de propositions pour **accompagner les collectivités** du département dans le cadre du transfert de compétences au syndicat."



3

Démarches en ligne depuis l'extranet des abonnés

Une équité entre les abonnés

Définir et mettre en place un prix unique et maîtrisé de l'eau potable

- Maîtriser le prix du service rendu en eau potable et en assainissement,
- Construire la stratégie financière d'un prix unique, à l'échéance de 2018,
- Construire la solidarité entre les territoires, sur la base d'un prix unifié de l'eau,
- Mettre en place un plan d'économies pluriannuel pour contribuer à la maîtrise du prix de l'eau,
- Contenir la masse salariale et les effectifs, en tenant compte des effets de la fusion des syndicats au 1^{er} janvier 2015.



Vers un prix unique de l'eau en 2018

Le syndicat mettra en place un tarif unique de vente d'eau pour les usages domestiques, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, à compter de 2018. L'abonnement annuel se montera alors à 63,30€ TTC* et le prix par m³ avoisinera les 1,67€ TTC*. Cette décision historique, prise en Assemblée Générale de décembre 2015, consolide le statut départemental d'Eaux de Vienne et contribue à une équité entre les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires. "Les besoins d'investissement pour l'avenir pourront être assurés pour que le patrimoine transmis aux générations futures réponde bien aux considérations du développement durable." précise Yves Kocher, Directeur Général des Services.

*sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du montant de redevance pollution le plus couramment répandu.



Philippe Patey

Eau Potable et Assainissement

"La commission Eau potable/ Assainissement veille à la **mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements** dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Nous avons aussi pour rôle de s'assurer que les conditions de réussite de la réhabilitation de l'assainissement non collectif sont réunies. Nous contribuons également à enrichir les données de gestion patrimoniale, utiles à une bonne connaissance des réseaux et donc à la performance des services et à la maîtrise du prix de l'eau et de l'assainissement."



Nicolas Réveillault

Communication

"L'un des axes de travail de la Commission Communication est de sensibiliser les publics scolaires au cycle de l'eau et à la préservation des ressources naturelles. Nous avons en projet de **sensibiliser les plus jeunes** à la consommation de l'eau du robinet, et pour cela d'offrir, dès la mi-2016, une gourde aux élèves visitant nos ouvrages en eau potable et en assainissement. Un dépliant ludique leur sera également distribué pour les informer de la qualité de l'eau du robinet et de son cheminement jusqu'aux consommateurs."

Organisation et Méthodes/Qualité

"La commission Organisation/ Qualité a pour objectif de mettre en place un système de management par la qualité et la performance basé sur la **norme ISO 9001**. Il s'agit d'une démarche volontaire de notre syndicat dans le but d'améliorer notre organisation et notre fonctionnement et de valoriser notre image et notre professionnalisme. Cela se traduira par un travail collaboratif et transversal, avec les agents et les autres commissions, permettant de formaliser et d'harmoniser l'ensemble de nos pratiques."

4

Construction de l'usine d'eau potable de St-Pierre d'Exideuil - janvier 2016

Des actions pour préserver la qualité de l'eau

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau par des démarches territoriales d'envergure

- Impulser et dynamiser les programmes ReSources sur les territoires du syndicat,
- Etre exemplaire sur le respect des réglementations en eau et en assainissement,
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux (profession agricole, administrations, Agences de l'eau),
- Participer aux réflexions sur le grand cycle de l'eau (SAGE, CTE,...).

Qu'est-ce qu'un programme Re-Sources ?

C'est une démarche partenariale et volontaire de préservation et de reconquête de la qualité de la ressource en eau, destinée à l'alimentation en eau potable. Eaux de Vienne est porteur d'actions Re-Sources, en plusieurs points du département, afin de contribuer à changer les pratiques à l'origine des pollutions et retrouver alors une eau naturellement de qualité.



Alain Guillon
Environnement et Protection de la ressource

"Notre commission contribue, avec les services et l'ensemble des commissions, à la **protection de la ressource en eau** et à une meilleure maîtrise des impacts environnementaux de nos activités. Notre feuille de route prévoit notamment d'améliorer les pratiques d'entretien des abords des ouvrages pour préserver la ressource en eau et favoriser la biodiversité. Par ailleurs, des actions en faveur des économies d'énergie seront menées, en concertation avec la commission bâtiments/transport, dans le cadre des programmes de travaux et de l'optimisation du parc de véhicules."



Roland Latu
Bâtiments / Véhicules

"La commission bâtiments/véhicules doit d'abord solder les travaux de la phase 2 du siège au mieux des intérêts du syndicat, et gérer, le cas échéant, les contentieux. Elle définira ensuite **les travaux à engager prioritairement** sur les autres sites du syndicat, en premier lieu desquels le centre de Loudun. Ce nouveau centre, qui réunira au 1^{er} janvier 2017 les équipes d'Eaux de Vienne et de la Ville de Loudun suite à son transfert de compétences, sera construit sur un nouveau terrain et sera totalement adapté aux besoins des services.

En matière de véhicules, la commission devra contribuer à la mise en œuvre du **plan d'économies**, en définissant une politique globale de gestion du parc de véhicules. Il s'agira également d'évaluer la taille du parc et ses usages, en vue d'une meilleure optimisation et mutualisation."



Assemblée Générale de France Eau Publique - 27-28 octobre 2015, à Nice

Un service public en lien avec d'autres

Développer les partenariats et les relations institutionnelles

- Construire des partenariats solides et durables avec les acteurs locaux (Sorégies, Grand Poitiers) et régionaux (syndicats d'eau),
- Maintenir des relations institutionnelles fortes et régulières avec les administrations et les financeurs (Agences de l'eau, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Directions Départementales des Territoires, Préfecture...)
- Participer aux réflexions nationales sur le devenir des services d'eau et d'assainissement au sein de réseaux : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Eau Publique (FEP), Aqua Publica Europa (APE), Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE),...
- Développer des échanges avec des syndicats d'eau (Noréade, SDEA, SYDEC...).

Qu'est-ce que la FEP ?

France Eau Publique (FEP) regroupe des collectivités et des opérateurs publics adhérents à la fédération nationale, FNCCR, tournée vers l'eau, l'énergie et l'environnement. Les membres de la FEP, dont Eaux de Vienne fait partie, sont engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences. Par le biais de différents groupes de travail thématiques, ils s'investissent dans une démarche de promotion de la gestion publique de l'eau.



Sécurisation de la distribution en eau potable

En collaboration avec l'agence régionale de santé (ARS), Eaux de Vienne entreprend des actions de sécurisation de la ressource en eau. Des analyses d'eau sont effectuées sur les canalisations en PVC, datant d'avant 1980, pour détecter d'éventuelles traces de chlorure de vinyle. Les systèmes anti-intrusion au niveau des ouvrages ont été renforcés. Des interconnexions de réseaux sont également prévues pour sécuriser la ressource, notamment par manque d'eau en période de sécheresse ou lors de pics de turbidité liés à de fortes pluies.



L'agence de La Villevieille-du-Clain

Un rôle renforcé des agences et des centres

Adapter l'organisation du syndicat au projet stratégique, en renforçant le rôle des territoires

- Définir l'organisation cible des services en renforçant la place donnée aux territoires au travers des agences et des centres d'exploitation,
- Améliorer l'autonomie des services et responsabiliser les chefs de service,
- Construire une organisation plus économe des moyens généraux et notamment des véhicules de service,
- Développer la démarche qualité, certifiée ou non, et favoriser les actions transversales et de communication.

La loi NOTRe, ses effets dans la Vienne, en eau potable et en assainissement



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, porte sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Elle poursuit et complète les lois de 2010 et de 2014 (loi MAPTAM) sur l'organisation des collectivités dans un but de simplification, clarification et in fine, d'économies budgétaires.

Quelle est la situation actuelle ?

La réforme de 2010 (loi du 16/12/2010) a engendré une fusion de l'ensemble des syndicats d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2015. A l'issue de cette réforme, quelques services d'eau et de nombreux services d'assainissement, sont encore gérés à l'échelon communal.

Que dit la loi NOTRe ?

L'eau potable devient une compétence optionnelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dès la parution de la loi (en plus de l'assainissement qui l'était déjà).

A partir du 1^{er} janvier 2020, les compétences en eau et en assainissement seront obligatoirement exercées par les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines). Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale sera établi avant le 15 juin 2016, sous l'égide des services de l'Etat et de la CDCI*.

Quelles seront les incidences sur le fonctionnement d'Eaux de Vienne ?

Les communautés de communes pourront se substituer aux communes ayant déjà transféré leur compétence au sein du syndicat, selon le principe de représentation-substitution. Eaux de Vienne sera donc composé uniquement d'EPCI à fiscalité propre au plus tard, en 2020. Ceux-ci exerceront directement les compétences eau et assainissement, en lieu et place des communes. Ils pourront alors transférer ces deux compétences au syndicat départemental.

Une gouvernance, adaptée à cette évolution, devra être élaborée pour conserver la proximité avec les territoires et les communes.

En quoi la loi NOTRe constitue-t-elle une opportunité ?

Cette loi permet de conforter le statut départemental d'Eaux de Vienne, tel que prévu dans la loi du 16 décembre 2010. C'est le moyen de poursuivre les processus de transferts de compétences et de renforcer les solidarités territoriales et financières. C'est aussi le moyen de tisser de nouveaux partenariats entre le syndicat et les nouveaux EPCI à fiscalité propre.

*CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Eaux de Vienne et son organisation



LES DIRECTEURS



Yves Kocher
Directeur Général
des Services



**Jean-François
Demousseau**
Territoires



**Pascal
Levavasseur**
Etudes



Florence Martin
Ressources humaines



François Melin
Finances

Carte d'identité

Date de naissance : 1^{er} janvier 2015, sur la base d'une fusion des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne

Mode de fonctionnement : syndicat mixte en gestion publique

Président : Jean-Claude Boutet

Directeur Général des Services : Yves Kocher

Missions :

- Exploitation et distribution des services d'eau potable
- Collecte, transport et traitement des eaux usées
- Service public d'assainissement non collectif
- Etude et réalisation d'équipements d'eau potable et d'assainissement
- Maîtrise d'œuvre et construction d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement

Effectif : 350 agents

Budget primitif 2016 :

Fonctionnement : 53 900 K€ HT

Investissement : 41 000 K€ HT

Siège social :

Eaux de Vienne-Siveer - 55 rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS

Tél. 05 49 61 16 90 - fax : 05 49 44 14 23

contact@eauxdevienne.fr - www.eauxdevienne.fr

Votre service public de l'eau